

CONTRAT DE FORMATION DE PROFESSIONNELLE CONTINUE

CEPRAVOI - N°SIRET : 3 84 530 697 000 26 - code APE : 804D

N° organisme de formation professionnelle : 24370164237

ANNEXE PÉDAGOGIQUE

Intitulé de la formation : Directeur d'école de musique : un nouveau métier ? (niveau 2)

PUBLICS :

- Directeur d'école de musique associative ;
- Directeur d'école de musique d'une collectivité territoriale.

ENJEUX DE LA FORMATION :

Le directeur au sein de son école n'est pas simplement un musicien et un pédagogue mais, de plus en plus, un manager qui doit piloter son établissement en prenant en compte les spécificités du territoire et en l'inscrivant dans la politique culturelle de sa collectivité. Il doit travailler avec les élus et sa hiérarchie, gérer un budget et du personnel ainsi que manager son équipe et créer des partenariats avec d'autres acteurs culturels. Ces activités, qui prennent de plus en plus de place, l'amènent à développer des compétences éloignées de son cœur de métier.

À partir d'un état des lieux effectué par l'UDEM 37 (union départementale de l'Indre-et-Loire qui fédère près de 30 écoles de musique) , un cycle de formation au métier de directeur a été mis en place avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), en 2006, afin d'offrir une formation équivalente aux directeurs des écoles de musique, quelque soit leur statut. Cette démarche s'inscrit dans la réflexion, plus globale, de la mise en place du schéma départemental des enseignements artistique (loi d'août 2004).

DEMARCHE :

La démarche mise en place doit permettre d'accompagner les participants dans leur parcours de professionnalisation.

Deux nouveaux modules, complémentaires à ceux déjà proposés en 2006, sont organisés dans le dernier trimestre 2007 :

- **Module 3** : renforcer son positionnement de directeur au sein de son association et avec les partenaires extérieurs (privés et institutionnels) ;
- **Module 4** : communiquer et argumenter sur ses projets.

Ces deux premiers modules seront proposés selon les modalités suivantes :

- Un cycle à destination des personnels associatifs, piloté par le CEPRAVOI, les 19 et 20 octobre puis les 26 et 27 novembre 2007 ;
- Un cycle à destination des personnels territoriaux, piloté par le CNFPT, les 11 et 12 octobre puis les 19 et 20 novembre 2007.

OBJECTIFS ET CONTENUS PEDAGOGIQUES DES DEUX MODULES (DIRECTEURS SECTEUR ASSOCIATIFS) :

MODULE 3 : RENFORCER SON POSITIONNEMENT DE DIRECTEUR AU SEIN DE SON ASSOCIATION ET AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS (PRIVES ET INSTITUTIONNELS).

Formateur : André GÉLINOT

Objectifs :

- Identifier ses marges d'autonomie et ses possibilités d'initiative ;
- Élaborer des stratégies pour se faire mieux reconnaître dans son rôle de direction par la hiérarchie administrative, les élus et les différents partenaires extérieurs ;
- Selon l'expérience de chacun, élaborer des axes de développement de sa pratique de direction.

Contenus :

À partir d'une analyse des situations de chacun et en s'appuyant sur le travail déjà réalisé en 2006, apports de contenus, de méthodes permettant à chacun d'identifier, avec l'aide du groupe, ses axes de progrès ainsi que les moyens et les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs d'évolution.

Jour 1 • 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 :

- Identifications des partenaires de l'école associative et enjeux :
 - Les partenaires privés : associations départementales, régionales, Fédérations, etc. ;
 - Les modes d'organisation et de fonctionnement politique de ces associations ;
 - Les partenaires publics : Ville, Département, Régions ;
 - Les modes d'organisation et de fonctionnement politique et administratif des collectivités ;
 - Les rôles respectifs des fonctionnaires et des élus ;

Jour 2 • 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 :

- Le rôle du directeur associatif, sa place dans l'organigramme ;
- Les circuits de la décision ;
- Le directeur, aide à la décision auprès du politique :
 - Jusqu'où aller ?
 - Traduire les attentes des élus (conseil d'administration), ou de sa hiérarchie, en objectifs pour l'établissement, en faisant appel à ses compétences techniques et en impliquant l'équipe ;
 - Identifier ses marges d'autonomie.

NB : Chaque participant élaborera ses objectifs de développement ainsi qu'une stratégie pour les atteindre. Les stagiaires devront venir à la formation avec tout document interne permettant de comprendre l'organisation et le fonctionnement de son association et d'analyser son rôle et son positionnement dans sa fonction de direction (organigramme, fiche de poste...).

MODULE 4 : COMMUNIQUER ET ARGUMENTER SUR SES PROJETS

Formateur : André GÉLINOT

Objectifs :

- Trouver les arguments adaptés aux attentes de ses interlocuteurs (élus, hiérarchie administrative, partenaires) ;
- Savoir organiser sa pensée ;
- Savoir s'exprimer clairement ;
- Écouter et s'assurer d'être compris.

Contenus :

Jour 1 • 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 :

- Les techniques d'argumentation ;
- La hiérarchisation et la structuration de ses idées.

Jour 2 • 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 :

Élaboration d'un support écrit (plan) en tant que support à la prise de parole :

- La communication orale ;
- L'écoute et la reformulation
- La prise de parole en public

NB : Les stagiaires devront venir à la formation avec un projet qui servira de support aux exercices : élaboration d'arguments, d'un plan d'intervention et entraînement oral.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Les méthodes actives seront privilégiées afin de répondre au mieux aux besoins des participants :

- Analyse des pratiques professionnelles
- Travail sur les représentations
- Travaux pratiques de sous-groupes
- Apports de contenus théoriques, de méthodes et d'outils

TARIF PUBLIC CEPRAVOI

290 € par stagiaire pour les deux modules.